

*Mission Permanente de la France
auprès des Nations Unies
One Dag Hammarskjöld Plaza
245 East 47th Street
New York, N. Y. 10017*

JLF/16
N°241

La Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies – Bureau des Affaires juridiques/Division des Affaires maritimes et du droit de la mer – et a l'honneur, se référant à sa lettre du 7 avril 2004 (GMA/States), de lui faire part ci-après des commentaires qu'appellent de la part de la France le projet de document produit par le Groupe d'experts convoqué en application du Paragraphe 64(a) de la Résolution 58/240 de l'Assemblée Générale :

«Le processus qui conduit à l'instauration du mécanisme, s'appuyant sur des textes et résolutions de l'Assemblée Générale, n'est guère contestable. D'ailleurs, l'objectif assigné au mécanisme est légitime : disposer d'informations fiables et objectives sur l'état du milieu marin mondial.

Toutefois, la proposition fait apparaître une construction complexe et lourde, conçue pour s'appuyer sur des structures régionales ou nationales alors qu'il existe déjà, au niveau régional, des organisations compétentes : Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR), Mer Baltique (Convention d'Helsinki), Caraïbe (Convention de Carthagène), Méditerranée (PAM), Pacifique (système PROE), ainsi que dans l'Océan Indien (Nairobi). Dès lors, la valeur ajoutée de la nouvelle structure semble limitée, surtout lorsqu'on considère les coûts de fonctionnement estimés pour le mécanisme : près de 40 millions de dollars pour 5 ans, hors programme de renforcement des capacités.

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
Bureau des Affaires Juridiques
Division des Affaires maritimes et du droit de la mer
Bureau DC2-0450
New York, NY

C'est pourquoi il apparaît préférable, pour des raisons d'efficacité et d'économie, de s'appuyer sur l'existant, en renforçant les instruments issus du PNUE, et en les dotant éventuellement d'un organe de coordination au sein du PNUE, dans l'attente de la future structure de gouvernance environnementale (ONU) que nous appelons de nos vœux.»/. .

New York, le 30 avril 2004